Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260518-DEL2026040-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 MAI 2026

Date de la convocation :
12 mai 2026
Date d'affichage :
12 mai 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 17
Procurations – 2

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Trémuson, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. GUILLARD Alain, Mme LE FORBAN Roselyne, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. BOUTOUILLER Benoît, M. BONGRE Cyrille, Mme PEDRON Estelle, M. GLOAGUEN Maxime, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme JEAN Florence a donné procuration à Mme BONENFANT Gaëlle et M. LE COUTURIER Arnaud a donné procuration à M. BONGRE Cyrille.

Secrétaire de séance : Monsieur Johann GALLOY

Délibération 2026-040 / Finances locales – Subvention

Objet : Subvention relative au financement du parc roulant du SDIS

Le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) est confronté à un contexte financier difficile, ce qui ne lui permet pas de dégager des capacités d'investissements suffisantes pour enrayer le vieillissement de son parc roulant. Le SDIS est actuellement en mesure de procéder à un renouvellement moyen annuel de l'ordre de 1,5 million d'euros. Or, c'est un budget annuel de l'ordre de 3,5 millions d'euros qui permettrait de stopper le vieillissement du parc.

Cette situation inédite compromettant la sécurité des Costarmoricains, le SDIS a sollicité en 2025 une aide financière auprès des communes pour pouvoir acheter du nouveau matériel. Neuf véhicules de secours et d'assistance aux victimes ont été acquis pour un montant de 960 000 € grâce à cet élan de solidarité. Pour l'année 2026, le SDIS renouvelle sa demande afin de continuer le rajeunissement de son parc roulant. Une aide forfaitaire de 1,50 € par habitant est sollicitée, soit un total de 3 373,50 € pour la commune de Trémuson.

Monsieur le Maire précise que le montant de cette subvention d'investissement est déjà inscrit au budget 2026, ce qui ne nécessite pas l'ouverture de crédits supplémentaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention au SDIS 22 d'un montant de 3 373,50 € pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le SDIS 22.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Johann GALLOY
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire